

Conseil municipal :

Suite à la démission de ses mandats de l'adjoint Yves MOITY, Régine HANDY a été installée conseillère municipale titulaire. Lors du dernier conseil municipal, le maire a remercié Yves MOITY et a salué son engagement au service de la commune.



P'tit marché :

L'offre du marché hebdomadaire du samedi s'étoffe, avec l'arrivée d'un stand de sushis (Hina Sushi d'ASASP) et une animation musicale à la vielle à roue. L'adduction d'eau qui sera effectuée par le syndicat aux abords de la cabane permettra également de dynamiser le marché et d'apporter un meilleur confort aux étaliers.

Protocole canicule :

Le protocole canicule sera activé dès Juillet 2022. Sylvie CALMEJANE, Adjointe, téléphonera deux fois par semaine comme d'habitude à toutes les personnes âgées, répertoriées comme étant seules sans famille proche. Un plus dans notre action sociale à l'échelle humaine d'un petit village.

Hôpital :

A la manifestation monstre du 10 Mai contre la fermeture des urgences de l'hôpital d'OLORON, le Conseil Municipal d'AGNOS et de nombreux Agnosiens était bien représentés en nombre. André BERNOS, Maire d'AGNOS, fait partie du Collectif de Défense de l'Hôpital et y siège en tant que membre de l'Association des Maires Ruraux 64 (ADMR64).



MAIRIE AGNOS

Juin 2022

Bulletin Municipal n°8

Téléphone : 05 59 39 46 10

Email : mairie@agnos.fr

Site : agnos-64.fr

Facebook : Commune d'Agnos

Le Mot du Maire :

18 ans sans augmentation des taxes communales votées par notre Conseil Municipal pour 2022.

Impôts locaux :

Depuis déjà 18 ans, nous tenons notre budget communal sans augmentation d'impôts. En 2022, ce sont très exactement 273 504,92€ qui sont investis, pour 651 884,74€ concernant le fonctionnement. La taxe foncière sur le bâti reste à 23,98% et reste à 31,86% pour le non-bâti.

En investissement, AGNOS va pouvoir compter sur plusieurs grands programmes, qui peuvent se présenter selon deux axes : les PQR (projets qui rapportent) et les PQA (projets qui animent (et qui coûtent)). Parmi tous ceux prévus cette année, notons le programme de réfection de la voirie qui se poursuit : le chemin de la Colline sera refait en enrobés, la Côte Boy sera aménagée, la création d'un city-stade sur le parking de la Salle Polyvalente. La rénovation de son parking, le reboisement de 2,5 hectares... La recherche de « projets qui rapportent » c'est ce qui permet de ne pas augmenter les impôts : La deuxième centrale photovoltaïque prévue à Sayette en fait partie, tout comme la production d'électricité à la centrale des Plouts qui sera effective en 2023. L'installation du PGHM au village permettra également de créer 13 logements pour les gendarmes, ainsi que trois maisons communales sur un lot attenant.

La baisse de la dette se poursuit, avec trois emprunts qui se termineront cette année ainsi qu'en 2023. Cette diminution ainsi que les nombreux projets nous donnent la possibilité de compenser la perte de la taxe d'habitation pour notre budget. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette gestion saine qui nous permettra de réaliser des investissements futurs, visant à améliorer notre cadre de vie. Nous perdons quand même 12 000 € avec la suppression de la Taxe d'habitation...

LE MAIRE : A. BERNOS



PGHM :

L'achat du terrain de 3,5 hectares au centre du village a été réalisé pour le compte de la commune pour 357 000€ par l'EPFL (Etablissement Public du Foncier). La surface du futur Peloton de Gendarmerie de Haute-Montagne se fera sur une emprise de 7 500 m², vendus pour 294 000€. Le terrain communal restant, d'une valeur de 143 000€, permettra la création de 3 maisons individuelles en location-vente ainsi que d'une maison d'assistantes maternelles. Le parking de l'école sera aménagé perpendiculairement à la route.

Syndicat d'eau et d'assainissement :

En adéquation avec notre profession de foi, un syndicat unique d'eau et d'assainissement a été créé avec AGNOS, BIDOS, ASASP-ARROS et GURMENÇON. Ce syndicat nouvellement créé sera-t-il absorbé en 2026 par la communauté de communes du Haut-Béarn ? De toutes nos forces, nous sommes contre ! L'adage actuel qui veut qu'on détricote tout ce qui marche n'est pas notre tasse de thé. Mme Betty ZAGO, Conseillère Municipale d'AGNOS, en est la Présidente



Centrales photovoltaïques :

D'ici la fin de l'année 2023, la centrale photovoltaïque des Plouts sera opérationnelle et produira une électricité verte, prouvant notre attachement à l'écologie, à la sauvegarde du climat et de notre environnement. Les branchements à cette centrale se feront par tranchées successives jusqu'au poste-source de BIDOS, en profitant de la tranchée existante du Lotissement de BIDOS Rue de la Gloriette prolongée.

La centrale de Sayette sera un des grands projets rémunérateurs de cette année. La société Eneo a signé une promesse de bail emphytéotique pour une durée de 30 ans, à hauteur de 4000€ par hectare. Le Conseil Municipal s'est déplacé sur le terrain, ce qui a notamment permis de choisir les parcelles qui impacteront le moins possible le paysage de cet endroit véritable patrimoine paysager d'AGNOS. La Communauté de Communes du Haut-Béarn (CCHB) est chargée de la création du zonage sur le plan local d'urbanisme,



Contingent incendie :

Cette contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours est facturée 18 226,28€ en 2022 pour notre commune. Une facture en hausse qui a heureusement pu être payée en trois fois.

Reboisement :

Environ 2,5 hectares seront soumis à l'Office National des Forêts afin d'y implanter des essences nouvelles. Une innovation importante encore dans le captage du CO₂. Ce reboisement est pris en charge à 100% par la Région, soit une excellente opération pour notre budget. L'ouverture des chemins ruraux continue, grâce au passage d'un lamier doté de 6 scies circulaires qui permet d'aérer et d'enseuler ces axes appréciés des promeneurs.

Voirie :

Le chemin de la colline où les réseaux ont été enfouis sera refait en octobre pour un coût total de 27 090€. Les routes du village s'abîment de plus en plus, en partie à cause d'engins agricoles de plus en plus lourds que le revêtement actuel ne peut supporter. Faudra-t-il à force imposer une « taxe à l'essieu » comme afin de compenser ces dégradations récurrentes ?



City stade :

Le projet de city stade, porté dans le cadre des Jeux Olympiques de « Paris 2024 » par P. CANDELLOT, R. HANDY et R. PIERRINE sous la houlette de Fabienne DAZET, a été validé pour être installé sur la plateforme du terrain de basket et sera un vrai plus pour l'animation du village. Les subventions pour ce projet seront de 80% sur un total de 67 971€. Ce projet est complémentaire de celui de la réfection de la rue des Plouts qui a été déjà présenté aux riverains, avec l'enfouissement des réseaux et la création d'un cheminement doux depuis le croisement jusqu'à la salle polyvalente.

Mielle :

La passerelle de l'arboretum sur la Mielle sera renforcée par deux poteaux en béton de récupération, subventionnés à hauteur de 1000€ par la communauté de communes. Le pont qui enjambe le cours d'eau au niveau de la mairie nécessitera lui aussi de lourdes réfections, suite à un audit de la DDTM qui a listé les différentes dégradations sur cet ouvrage.

Les subventions aux associations pour 2022 ont été votées :

L'association intercommunale de chasse agréée (AICA) sera aidée à hauteur de 400€. L'association de parents d'élèves percevra 500€ pour ses différents projets, tout comme le comité des fêtes 500€. L'association d'aéromodélisme touchera 200€. Le club de basket pourra compter sur 600€. Terres de mémoires et de Luttes sera soutenue à hauteur de 120€ pour faire vivre l'histoire locale. L'antenne locale des Restos du Cœur pourra compter sur 150€ en faveur des plus démunis. Enfin, Noste Casau, qui embellit le village, percevra 350€.

Incivilités :

Encore et toujours des incivilités. Le panneau AGNOS qui se situait à l'entrée du village côté Baccarau a été volé, tout comme le panneau « Mielle », par des collectionneurs incorrigibles...



Défibrillateurs :

Un défibrillateur extérieur a été installé au coin de la Mairie est libre d'accès en cas... Un autre défibrillateur est opérationnel à l'intérieur de la salle polyvalente. Un plus très important pour la sécurité de nos administrés.

Fête de la Musique :

La fête de la musique d'AGNOS aura lieu samedi 18 Juin. Plusieurs groupes sont au programme. Rejoignez-nous sur le site Facebook « page Commune d'AGNOS » pour le programme de la soirée.

Fête d'AGNOS :

Après deux ans d'interruption les fêtes d'AGNOS reprendront traditionnellement autour du 15 Août 2022. Le programme sera distribué et sera noté sur le site Facebook « page Commune d'AGNOS ».

Boîtes aux lettres et numéros, réagissez !!!

La poste nous signale de nombreuses maisons sans nom et numéro extérieur. Le courrier pourra être déposé de ce fait en Mairie.

